

Pharmaciens



© 2014 Les Echos Publishing

Quatre agences régionales de santé (ARS), celles d'Ile-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Lorraine et du Limousin, ont été désignées par le ministère des Affaires sociales pour expérimenter la vente de certains antibiotiques à l'unité. L'objectif est de lutter contre une mauvaise utilisation des médicaments et de faire des économies à la Sécurité sociale.

Pour tester cette vente à l'unité, les ARS concernées lancent un appel aux pharmacies volontaires. Elles souhaitent recruter 100 pharmacies : 75 vendront le nombre de pilules nécessaires à la durée du traitement, 25 continueront à délivrer des boîtes pleines et serviront de « témoins ». Les pharmacies intéressées ont jusqu'au 8 septembre pour se faire connaître. Une rémunération spécifique est prévue pour les participants (1 500 euros par an pour les expérimentatrices, 300 euros pour les témoins).

A noter, cette pratique existe déjà dans plusieurs pays, et permet d'éviter d'avoir les armoires à pharmacie pleines de médicaments non consommés. Ce qui représente tout de même 1,5 kilo de médicaments par Français selon le ministère de la Santé !

© 2014 Les Echos Publishing